



RAPPORT DU COMITE DE MISSION

Exercice 2022



SOMMAIRE

Edito par Marie-Josée Daubigeon

Qui sommes-nous ?

Engagement vers la société à mission

Comité de mission (présentation, mission, etc.)

Les actions et réalisations

Zoom sur 3 coopératives financées par Socoden

Edito

Socoden est sans doute l'un des plus anciens fonds à impact en France. Il a été créé en 1965 par le Mouvement des Scop et Scic dans le but de soutenir et de financer la création et le développement des coopératives. Il s'est doté de la qualité d'entreprise à mission en 2022 afin de mieux affirmer les valeurs coopératives : **la démocratie économique, l'ancrage territorial et le développement durable**. Cela se traduit en 2022 par **16,01 M€** de prêts participatifs dans tous les secteurs d'activités : l'industrie, le BTP, le service, l'agroalimentaire, etc.

Ce rapport du Comité de mission n'est pas un rapport de plus, mais c'est surtout l'expression de la réalité de ce que font les Scop et Scic depuis 120 ans : **elles participent activement à un futur responsable et durable**.

Marie-Josée Daubigeon

Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?

Socoden-Fec est une société anonyme coopérative créée par la Confédération générale des Scop et Scoc (CG Scop) en avril 1965. Son siège social se trouve au 30 rue des Epinettes, 75017 - Paris (France).

Plus de 99 % de son capital social est détenu par la CG Scop. Le solde est réparti entre les 12 unions régionales et plus de 950 coopératives adhérentes à la CG Scop,

Au 31 décembre 2022, le capital de Socoden s'élevait à 42,669 M€ et les fonds propres s'élevaient à 44,959 M€.

La CG Scop est une association à but non lucratif. Ses adhérents sont des Scop et Scic (sociétés coopératives d'intérêt collectif) adhérentes (4 406 au 31 décembre 2022). Les principaux revenus de la CG Scop proviennent des cotisations annuelles de ses adhérents.

Les parties prenantes



Qui sommes-nous ?

Socoden est la holding financière des sociétés coopératives, sa principale mission est d'accorder des financements aux adhérents de la CG Scop dans les buts suivants:

Assurer la pérennité des coopératives adhérentes afin de :

- Anticiper les fluctuations financières
- Préparer des projets structurants
- Investir sur de nouveaux marchés

Aider les membres qui éprouvent des difficultés :

- Renforcer leur trésorerie
- Accompagner les membres en transition
- Consolider la structure financière

Financer la transmission d'une entreprise saine et la création d'entreprise à partir de zéro :

- Achat fonds de commerce et titres
- Financer la trésorerie de démarrage

Reprise financière d'une entreprise en difficulté :

- Financer la trésorerie

Engagement vers la société à mission

La raison d'être de Socoden est d'apporter, grâce à des moyens mutualisés au sein du Mouvement coopératif, des solutions complètes de financement aux sociétés coopératives et participatives et d'intérêt collectif, mettant au cœur de leur modèle une gouvernance démocratique, l'épanouissement des individus au travail et un partage équitable des richesses.

A la suite de la promulgation de la loi Pacte, depuis le 1^{er} janvier 2022 Socoden s'est doté du statut d'« entreprise à mission » et des engagements suivants :

- Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires
- Renforcer la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance des entreprises
- Explorer et mettre en place, avec ses partenaires, des solutions innovantes de financement au service d'une économie durable
- Contribuer, par ses interventions, aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU

Le comité de mission

L'évaluation joue un rôle essentiel. La Loi Pacte l'a retenue comme une condition nécessaire pour accéder à la qualité de société à mission. Elle impose en effet que les modalités du suivi de l'exécution de la mission soient inscrites dans les statuts.

Le Comité de mission est l'organe social distinctement chargé de suivre l'exécution de la mission en prenant en compte les intérêts des parties prenantes ayant un lien direct avec l'activité de la société. Le Comité pourra faire toute vérification qu'il juge opportune et pourra se faire communiquer tout document nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Le Comité présentera à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société un rapport joint au rapport de gestion sur l'exécution de la mission au cours de l'exercice.

Le dispositif est complété par l'obligation de faire vérifier par un organisme tiers indépendant (OTI) l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Le comité de mission

Dix personnes au plus composent le comité de mission. Elles sont désignées par le Conseil de Surveillance sur proposition du Directoire pour une durée de 4 années renouvelables. Les membres du comité de mission doivent refléter les parties prenantes de Socoden : les associés, les salariés, les unions régionales, les filiales, les partenaires, et les bénéficiaires.



Les actions et réalisations

La double qualité de l'emploi coopératif demeure toujours le socle de tous nos engagements et de toutes nos politiques. Le « salariat » et le « sociétariat » participent significativement à la préservation de l'emploi au sein du mouvement.

En effet, la confédération enregistre en 2022 un taux de pérennité entreprise de 76,4 %* (contre 67 % dans les entreprises classiques).

- **Le salariat** permet l'ouverture de droits sociaux et une bonne couverture sociale,
- **Le sociétariat** favorise l'« empowerment » des individus

Les salariés dans les Scop et Scic sont associés majoritaires et **40 à 45 %** des bénéfices sont distribués aux salariés.

**données sur 5 ans du service études CG Scop*

Socoden a versé 159 prêts en 2022 à 155 coopératives pour un montant global de plus de 16 M€. Ces financements ont permis de créer et de maintenir 3 198 emplois coopératifs.



- **Création d'emplois** : soutien au financement de la création de **353** emplois pour un montant de **4,5 M€**.
 - **Création ex nihilo** : **777 K€** et **264 emplois**
 - **Développement** : **4,3 M€** et **89 emplois**

- **Maintien des emplois** : financement du maintien et préservation de **2 845** emplois coopératifs pour un montant de **14,9 M€**.
 - **Dont maintien de l'emploi dans les territoires ruraux** : financement du maintien et de la préservation de **932** emplois en zone rurale pour un montant de **6,74 M€**.



➤ **Préservation de l'emploi :**

La confédération enregistre en 2022 un taux de pérennité des entreprises à 5 ans de 76,4 %.

➤ **Participation aux bénéfices :**

Sur les **155** coopératives financées, celles-ci ont versé **2 500 €* de participation** en moyenne par salarié sur l'exercice 2021 .

➤ **Taux des salariés qui sont aussi associés :**

Le taux de sociétariat moyen dans les coopératives est de **67 %**.

**moyenne calculée sur l'ensemble du portefeuille 2022*



Sur les 155 coopératives financées :

- **Renforcement des fonds propres des sociétés coopératives :**
Un montant brut de mise en réserves⁽¹⁾ de **9,3 M€***.
- **Partage et redistribution de la valeur créée par les sociétés coopératives :**
Un montant brut de **8,1 M€*** versé en participation et intéressement.
- **Egalité professionnelle :**
Le taux des femmes dirigeantes est de 21 %*.
- **Ecart de rémunération (ESUS) :** L'écart moyen de rémunération est de **2,4**.**

9 Les actions et réalisations

Un exemple de coopératives qui modernisent leurs infrastructures et outils de production afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement.



- **Aerem** : [Présentation de la société | AEREM](#) / [Usine du futur éco-responsable à Pujaudran - Seuil architecture \(seuil-architecture.com\)](#)

Coopératives dont l'objet social est fléché sur une production et consommation responsables.



- [Bois Bocage Energie](#) : valorisation de bois issu de la gestion durable du bocage
- [Tousolar](#) : installation de solutions solaires photovoltaïques d'autoconsommation
- [Mobilib'](#) : location de voitures partagées.
- [Les Gatobio](#) : magasin bio
- [Bioterive](#) : vente d'alimentation biologique.
- [Coopcircuits](#) : gestion numérique soutenant l'organisation des circuits courts.
- [Tri Rhône-Alpes](#) : collecte et valorisation de déchets. Vente de matériel informatique.
- [Toutenvélo Lyon & Toutenvélo Grenoble](#) : activités de poste et de courrier et cyclo-logistique urbaine

Zoom sur 3 coopératives financées par Socoden

En plus de l'objet principal de financement de nos coopératives (pour rappel : création, développement, maintien et sauvegarde d'emplois durables), l'objet social et les activités de plusieurs coopératives du portefeuille Socoden **intègrent certains des principaux ODD repris dans nos indicateurs.**

En voici quelques-unes :

03 Experts



Créée à Tours en novembre 2017, 03 Experts est également présente sur 4 autres sites. C'est une **entreprise adaptée** qui a choisi le statut Scop pour réaliser sa mission principale : offrir des services d'assistance administrative aux entreprises et aux particuliers. Elle emploie 100 salariés dont 80 % en insertion. Socoden est intervenu pour accompagner la montée en charge de nouvelles activités.

Mobilib'



Coopérative d'intérêt collectif d'autopartage créée en février 2009, appartenant au réseau national Citiz (75 000 utilisateurs en France).

AEREM



Créée en 1985, La Scop AEREM est spécialisée dans l'ingénierie mécanique et la réalisation d'équipements industriels clé en main. Après avoir construit une usine en isolation paille et peu consommatrice d'énergie, en 2022 Socoden a accompagné AEREM pour une opération de croissance externe.

www.financer-les-scop.coop

